



FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC (CSN)

**RENTRÉE SCOLAIRE
AOÛT-SEPTEMBRE 2012**

ADRESSE AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS

Cette rentrée scolaire au Québec revêt un caractère historique puisqu'elle force le retour en classe de milliers d'étudiantes et d'étudiants sous la contrainte d'une loi spéciale. Nous considérons que cette loi coercitive est abusive, antidémocratique et brime de façon grave la liberté d'expression, de manifestation et d'association.

Cette mesure d'exception a d'ailleurs provoqué une vague d'indignation de plusieurs dizaines d'organismes nationaux et internationaux, dont les organisations syndicales et les associations étudiantes, mais aussi le Barreau du Québec, la Ligue des droits et libertés, Amnesty internationale et même les Nations unies. Au mois de juillet dernier, c'est la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui concluait que la Loi porte atteinte directement ou indirectement aux libertés de conscience, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association garanties par la Charte. Elle termine son rapport en demandant de rendre inapplicables en droit plus d'une dizaine de ses articles.¹

Qui plus est, ce conflit autour de la hausse des droits de scolarité s'est élargi et a ouvert un espace d'expression du mécontentement populaire et de discussion sur les choix politiques, économiques et sociaux qui s'offrent à la société québécoise. La mobilisation qu'elle a engendrée a donné lieu aux plus grandes manifestations de l'histoire du Québec. Nous saluons la ténacité et la persévérance du mouvement étudiant qui se bat pour défendre ses positions.

Comme citoyens, nous voulons réaffirmer l'importance de nos espaces démocratiques de discussion, comme nos assemblées générales, nos groupes communautaires, nos associations, nos assemblées de citoyens, nos groupes populaires et tout autre lieu de débat qui permettent de partager nos opinions et de prendre des décisions collectives.

Comme enseignantes et enseignants, nous croyons que l'école doit être un lieu public de liberté, de circulation des idées, de transmission des savoirs, de la culture, d'expression et d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté. Les affrontements récents entre les forces de l'ordre et les milieux d'enseignement ont laissé des traces et ont fait ressortir les dangers d'une éducation bâillonnée par des impératifs marchands ou des intérêts politiques partisans.

Il nous faut maintenant poursuivre cette prise de parole, susciter les débats vers une société plus juste et plus équitable et surtout que les discussions sur les enjeux qui sont soulevés par un nombre très important de citoyennes et de citoyens, à la suite du mouvement étudiant, ne soient plus jamais bâillonnés par une loi spéciale.

¹ http://www.cdpdj.qc.ca/comm/COMM_PL78_commentaires_juillet2012.pdf, page consultée en ligne le 23 juillet 2012